VIEILLIR DANS L'INDIFFÉRENCE ET L'INDIGNITÉ OU LE RESPECT ET LA DIGNITÉ ?

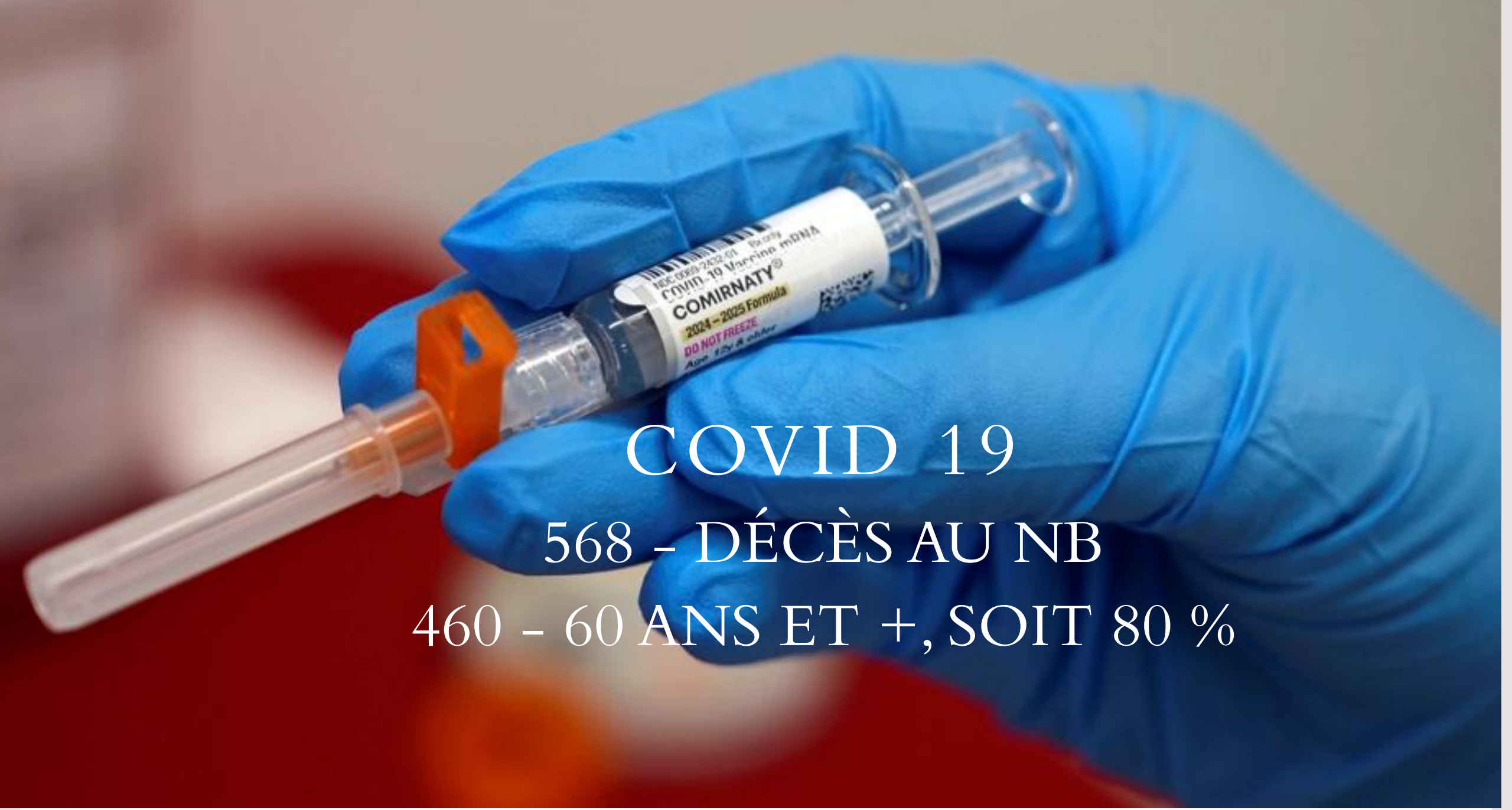

COVID 19

568 – DÉCÈS AU NB

460 – 60 ANS ET +, SOIT 80 %

TABLE RONDE VIRTUELLE SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

LE COMITÉ D'ACTION SUR LA BIENVEILLANCE ENVERS LES AÎNÉS

DENIS LOSIER
BERNARD RICHARD
THÉRÈSE TREMBLAY
ELVY ROBICHAUD
NORMA DUBÉ
MARCELLE FAFARD-GODBOUT
MARCEL LAROQUE
JULES CHIASSON

Au coeur de l'action en Acadie!

Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick

Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick

Définition de la maltraitance

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa dépendance. »

7 formes de maltraitance

- Maltraitance psychologique
- Maltraitance physique
- Maltraitance sexuelle
- Maltraitance matérielle ou financière
- Maltraitance organisationnelle
- Âgisme
- Violation des droits

Maltraitance psychologique

Attitudes, paroles, gestes ou défaut d'actions qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité psychologique de la personne : le chantage; la manipulation; l'humiliation; les insultes; les menaces; la surveillance exagérée; le rejet; l'indifférence; etc.

Maltraitance physique

Attitudes, paroles, gestes ou le défaut d'actions appropriées qui portent atteinte au bien-être ou à l'intégrité physique : bousculade; brutalité; brûlure; alimentation forcée; administration inadéquate de la médication; privation des conditions raisonnables de confort, de sécurité, ou de logement; etc.

Maltraitance sexuelle

Attitudes, gestes ou le défaut d'actions appropriées à connotation sexuelle non consentis qui portent atteinte au bien-être et à l'intégrité sexuelle : attitudes et propos suggestifs; blagues à caractère sexuel; une promiscuité inappropriée; comportements exhibitionnistes; agressions à caractère sexuel (attouchements non désirés, relation sexuelle imposée) privation d'intimité, etc.

Maltraitance matérielle ou financière

Obtention ou l'utilisation frauduleuse, illégale, non autorisée ou malhonnête des biens ou des documents légaux de la personne; une pression à modifier un testament; transaction bancaire sans consentement; détournement de fonds ou de biens; prix excessif demandé pour des services rendus; l'usurpation d'identité; etc.

Maltraitance organisationnelle

Des conditions ou des pratiques organisationnelles qui excluent les personnes aînées des prises de décision qui les concernent; une offre de soins ou de services inadaptée aux besoins des personnes; l'absence de directives ou une mauvaise compréhension de la part du personnel; une procédure administrative complexe; de la formation inadéquate du personnel; etc.

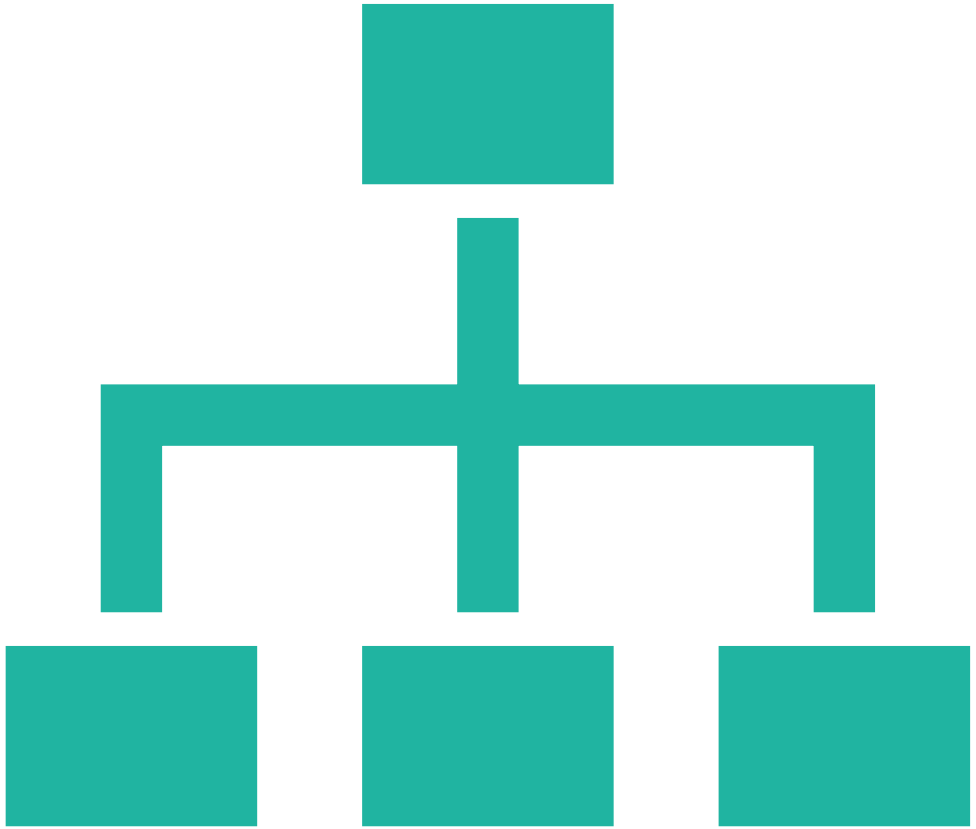

Âgisme

Discrimination en raison de l'âge, par des attitudes hostiles ou négatives; gestes préjudiciables ou de l'exclusion sociale : restrictions ou normes sociales imposées en raison de l'âge; accessibilité réduite à certaines ressources ou certains services; mépris; indifférence; etc.

Violation des droits

Atteinte aux droits et libertés, individuels et sociaux; traitement médical imposé; déni du droit de choisir, voter, avoir son intimité, être informé, prendre des risques ou des décisions, recevoir des appels téléphoniques ou de la visite, pratiquer sa religion ou sa spiritualité, exprimer son orientation sexuelle; etc.

RECOMMANDATOIONS

Vieillir dans l'indifférence et l'indignité

1. **Revoir les normes afin qu'elles s'appliquent à tous les foyers de soins de longue durée et foyers de soins spéciaux, ainsi qu'aux services de soutien à domicile.**
2. **Établir un processus de communication uniforme entre les directions des foyers et les familles des résidents et résidentes, ainsi qu'avec les familles et les clients des services de soins à domicile.**

RECOMMANDATOIONS

Vieillir dans l'indifférence et l'indignité

3. **Exiger une formation appropriée pour tout le personnel des foyers de soins ainsi que pour tout le personnel des services de soutien à domicile, y compris les propriétaires, les opérateurs et les gestionnaires de ces services de soins et de soutien.**
4. **Voir à une bonne alimentation des aînés dans les foyers de soins de longue durée, dans les foyers de soins spéciaux ainsi que dans les services de soutien à domicile.**

RECOMMANDATOIONS

Vieillir dans l'indifférence et l'indignité

5. **Commencer, dès l'exercice financier 2023-2024, une transition progressive, mais substantielle vers un plus grand investissement dans les soins à domicile.**
6. **Commencer progressivement à suspendre le nombre de foyers privés et créer un nouveau modèle d'organismes sans but lucratif, qui n'aura pas d'objectif de profitabilité, mais plutôt de bien-être des personnes aînées.**

- FOYERS DE SOINS SANS MURS
- BIEN VIEILLIR CHEZ SOI À COCAGNE
- PROGRAMME EXTRA-MURAL
- MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉES

MERCI BEAUCOUP !
Avez-vous des questions
ou des commentaires ?